



Les Fins Gourmets

Grand'Place
46260 LIMOGNE EN QUERCY
Tel 1 : 0565247633
Email : contact@les-fins-gourmets.com

Facture

N° : 231732
Date : 28/02/2025
N° client : C000059

Réf. : Réf. aux BDL00005990 BDL00006029 BDL00006059 BDL00006097

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00005990 du 04/02/2025						
Tomette 350g	4,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	17,64 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	10,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	63,83 €
Truffade de la Roselle 650g	5,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	32,02 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	2,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	8,14 €
Sous-total bon de livraison						121,63 €
Bon de livraison N°BDL00006029 du 11/02/2025						
Tomette 350g	12,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	52,92 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	8,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	51,06 €
Truffade de la Roselle 650g	2,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	12,81 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	5,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	20,36 €
Sous-total bon de livraison						137,15 €
Bon de livraison N°BDL00006059 du 18/02/2025						
Tomette 350g	5,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	22,05 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	11,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	70,21 €
Truffade de la Roselle 650g	3,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	19,21 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	4,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	16,29 €
Sous-total bon de livraison						127,76 €

Libellé	Qté	Unité	PU TTC	Rem.	TVA	TTC
Bon de livraison N°BDL00006097 du 25/02/2025						
Tomette 350g	2,00	Pièce	4,41 €	0,00%	5,50%	8,82 €
Aligot Mamée 600g Aligot fermier	17,00	Pièce	6,38 €	0,00%	5,50%	108,51 €
Truffade de la Roselle 650g	3,00	Pièce	6,40 €	0,00%	5,50%	19,21 €
Crémallou caissette individuelle environ 190g l'unité	7,00	Pièce	4,07 €	0,00%	5,50%	28,51 €
Sous-total bon de livraison						165,04 €

Adresse principale : Grand'Place 46260 LIMOGNE EN QUERCY FRANCE

Détail de la TVA				Total HT	522,83 €
Code	Base HT	Taux	Montant	TVA	28,76 €
Réduite	522,83 €	5,50%	28,76 €	Total TTC	551,59 €
Règlement	Virement				
Echéance(s)	551,59 € au 30/03/2025				

*Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L. 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).